Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20261012-2026_06_02-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Aurélie CADIOU-Aurélie GUYADER-Emma HERVE-Mathieu PINSEC- -Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER (arrivé à 19 H 03 pour la délibération 2026 06 02)-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Emmanuelle LE GALL donne procuration à Aurélie CADIOU.

Kevin COIGNAT

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 06 02 : Désignation des membres de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de Poher Communauté ;

Vu la délibération de Poher Communauté relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et de la nouvelle composition des instances communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Plounévézel appelés à siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que chaque commune membre de Poher Communauté doit être représentée au sein de cette commission conformément aux règles fixées par le conseil communautaire ;

Le Maire propose au Conseil municipal :

- **De désigner** pour représenter la commune de Plounévézel au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
  - **M. Mathieu PINSEC**, membre titulaire ;
  - **Mme Murielle SANQUER**, membre suppléant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20261012-2026_06_02-DE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Poher communauté et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Mathieu PINSEC, membre titulaire et Madame Murielle SANQUER, membre suppléant de de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à transmettre la présente délibération à Poher communauté.

Pour copie conforme,
Le 8 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Aurélie CADIOU

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOU (Finistère)